

Féchy, le 15 février 2007

Préavis municipal no 2/2007 relatif à la réalisation du PPA au lieu-dit "La Pra"

AU CONSEIL GENERAL DE FECHY,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Suite au mandat donné par le Conseil général en l'an 2000 à la Municipalité d'étudier la faisabilité de la réalisation d'un collège, la situation a bien évolué depuis nos premières réflexions et le projet est devenu intercommunal entre Bougy-Villars, Allaman et Féchy.

La surface de terrain étant en partie en zone agricole B, en zone para-agricole et en zone d'utilité publique, la réalisation d'un plan partiel d'affection (PPA) est nécessaire.

Les frais pour l'établissement des études, rapports et examens préalables demandés par le Service de l'Aménagement du Territoire (SAT) ainsi que les plans techniques en vue de la mise à l'enquête se montent à Fr. 70'000.--.

La préparation de ce PPA est aussi nécessaire pour finaliser l'échange et l'achat de terrain de M. Jacques Pelichet, objet du préavis no 2/2006 accepté par le Conseil général.

Cette somme devrait être prélevée sur la trésorerie courante et sera amortie ultérieurement proportionnellement selon une clé de répartition qui tiendra compte du nombre d'habitants de chaque commune.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter le préavis no 2/2007 tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

la secrétaire

Francis Liard

Marguerite Pilloud